

LA GARANTIE D'USAGE DANS LES PORTS DE PLAISANCE

- Éléments de présentation et régime juridique -

RÉUNION PUBLIQUE
Port Grimaud – jeudi 1^{er} Août 2024



ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Monsieur Alain BENEDETTO
Maire de Grimaud

LA GARANTIE D'USAGE DANS LES PORTS DE PLAISANCE

Par Frédéric LOMBARD

**Professeur d'université, Faculté de droit
et de sciences politiques d'Aix-Marseille**

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET D'ANALYSE GÉNÉRALE

- **Un mécanisme applicable à l'ensemble des ports de plaisance**
- **Un mécanisme conçu pour corriger certaines imperfections en matière de gestion des ports de plaisance**
- **Un contrat s'inscrivant dans le droit commun de la domanialité publique**

UTILITÉ DE LA GARANTIE D'USAGE

- **Du point de vue du gestionnaire**
- **Du point de vue du bénéficiaire**

MÉCANISME GÉNÉRAL DE LA GARANTIE D'USAGE

- **Un droit d'amarrage garanti**
- **en contrepartie d'une participation au financement d'ouvrages divers ayant un lien avec l'exploitation ou le développement du port**

RÉSUMÉ EN 10 QUESTIONS

- 1. Vous dites contrats de 35 ans. Pourquoi une GU ne peut pas être de 50 ans comme les anciens contrats ?**
- 2. Combien cela va coûter et est-ce que je dois tout payer le montant en 1 seule fois en 2025 ?**
- 3. Si je prends une GU, est-ce que j'aurai quelque chose d'autre à payer tous les ans ?**
- 4. Quel est mon intérêt à prendre une GU pour mon amarrage ?**

RÉSUMÉ EN 10 QUESTIONS

- 5. Que se passe t'il si je refuse et que je veux mettre un bateau sur mon amarrage dans 5 ans ?**
- 6. Puis je accepter une GU si je n'ai pas de bateau?**
- 7. Si je vends ma maison ou mon appartement, est-ce que la GU est vendue en même temps ?**
- 8. Vous dites que le montant des GU est calibré sur le montant des travaux. Du coup, que se passe t'il si le montant des travaux est supérieur à celui prévu ?**

RÉSUMÉ EN 10 QUESTIONS

- 9. Que se passe t'il si le montant des travaux est inférieur à celui prévu ?**
- 10. La mairie peut-elle arreter les GU comme elle l'a fait avec les concessions ?**

ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

- **Frédéric LOMBARD**
Professeur d'université, Faculté de droit
et de sciences politiques d'Aix-Marseille
- **Julien BELDA**
 - **Juriste – SAS Belda Consultant Maritime et
portuaire**

LA GARANTIE D'USAGE DANS LES PORTS DE PLAISANCE

Merci de votre attention